

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

# Communauté de communes P

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### DELIBERATION CC\_2026\_033

L'an deux mille vingt six, le deux mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 24 février 2026, conformément à la loi.

#### OBJET :

#### COMMISSION 2 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ALIMENTATION

#### AGRICULTURE

*Renouvellement de  
l'aide administrative à  
la mobilisation des  
aides agricoles*

#### Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN, Christophe THIEBAUT, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Anne-Sabine PLAYS, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GUENOT, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCAK, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, José DUHAMEL, Guillaume FLUET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

#### Ont donné pouvoir :

Léone PIERKOT, procuration à Ludovic ROHART  
Olivier VERCRUYSSSE, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE  
Régis BUE, procuration à Pascal FROMONT  
Gilda GRIVON, procuration à Carine GUENOT  
Coralie SEILLIER, procuration à Bruno RUSINEK  
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY  
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS  
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

#### Absents excusés :

Isabelle LEMOINE

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

#### Présents au vote de la délibération :

Titulaires et suppléants  
présents : 43  
Procurations : 8

Nombre de votants : 51

**COMMISSION 2 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ALIMENTATION**

**AGRICULTURE**

***Renouvellement de l'aide administrative à la mobilisation des aides agricoles***

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le régime d'aides exempté n° SA. 109081 relatif aux aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2023-2029, entré en vigueur le 25 juillet 2023 jusqu'au 31 décembre 2029, adopté sur la base du règlement (UE) 2022/2472 de la Commission européenne du 14 décembre 2022 déclarant certaines catégories d'aides dans les secteurs agricole et forestier, et dans les zones rurales compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, publié au JOUE du 21 décembre 2022,

Vu la délibération CC\_2024\_164 du Conseil communautaire en date du 8 juillet 2024, relative à la délibération cadre de la mise en place d'aides aux agriculteurs,

Vu la délibération CC\_2024\_203 du Conseil communautaire en date du 23 septembre 2024, relative à la validation du projet alimentaire territorial 2,

Vu la délibération CC\_2024\_281 du Conseil communautaire en date du 16 décembre 2024, relative à la signature de la charte d'engagement SRDEII entre la Région Hauts-de-France et la Communauté de communes Pévèle Carembault,

Vu la délibération CC\_2024\_283 du Conseil communautaire en date du 16 décembre 2024, relative à la mise en place d'une aide à la mobilisation administratives des aides agricoles pour l'année 2025,

*Vu l'avis de la Commission 2 - Développement économique, alimentation et agriculture lors de sa séance du 18 février 2026.*

La Communauté de communes Pévèle Carembault est un territoire à l'identité agricole forte.

Les terres agricoles représentent près de 67 % du territoire, avec 391 exploitations en 2020 et 5 000 emplois issus de l'activité agricole, soit un emploi sur cinq.

Le nombre de dossiers déposés par les agriculteurs du territoire afin de mobiliser des aides supra-territorial est faible, au regard du nombre de producteurs.

Ces constats ont amené Pévèle Carembault à proposer un accompagnement des agriculteurs, afin de maximiser le recours aux aides existantes facilitant le développement des exploitations agricoles.

Le dispositif proposé repose sur un accompagnement individualisé de tout exploitant agricole du territoire intercommunal, ayant un projet d'investissement concourant au développement économique et/ou environnemental de son exploitation, et désirant se faire accompagner dans le montage de ses dossiers de demande de subventions.

L'effet recherché par ce dispositif est d'augmenter les montants financiers mobilisés par les agriculteurs du territoire en rendant les dispositifs régionaux, nationaux et européens plus accessibles en facilitant les démarches administratives.

Le dispositif d'accompagnement permet de faciliter la mobilisation des dispositifs, en prenant en charge une part de la complexité administrative de ces financements.

Pour ce faire, il est proposé que Pévèle Carembault renouvelle la subvention pour l'accompagnement au montage des dossiers de demande de subventions des agriculteurs auprès de partenaires habilités, à hauteur de 80% et dans la limite de 1 000 € par entreprise, au titre de l'année 2026.

L'agriculteur se verra donc diminuer le coût de la prestation d'accompagnement.

Pour l'année 2026, il est prévu une enveloppe budgétaire à hauteur de 20 000 €, à compter de la signature des conventions avec la Chambre d'Agriculture et le CERFRANCE du Nord-Pas-de-Calais.

En 2025, 10 dossiers ont été accompagnés, et 8 431, 20 € accordés.

Où l'exposé de son Président,  
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

**DECIDE (par 51 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 51 VOTANTS) :**

- *De valider le renouvellement du dispositif d'aide administrative à l'accompagnement des agriculteurs à la mobilisation des aides agricoles existantes pour l'année 2026.*
- *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce dispositif.*

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.  
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

**Valérie NEIRYNCK**

Signé électroniquement par : Valérie NEIRYNCK  
Date de signature : 04/03/2026  
Qualité : SECRETAIRE DE SEANCE

Pour extrait conforme,  
Le Président,

**Luc F...**

Signé électroniquement par : Luc F...  
Date de signature : 04/03/2026  
Qualité : PRESIDENT



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2026_033
Objet :	<b>Renouvellement de l'aide administrative à la mobilisation des aides agricoles</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-02 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-200041960-20260302-CC_2026_033-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-200041960-20260302-CC_2026_033-DE-1-1_0.xml	text/xml	901 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : CC_2026_033.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260302-CC_2026_033-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	184 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	4 mars 2026 à 17h26min03s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	4 mars 2026 à 17h51min00s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	4 mars 2026 à 17h51min15s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 mars 2026 à 17h51min15s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 mars 2026 à 17h51min29s	Reçu par le MI le 2026-03-04